

Dépôt : Mme. Stéphanie Empain
Groupes politiques DP – déi gréng – LSAP

Luxembourg, le 13 juillet 2021

5

MOTION

Débat de consultation sur la note interministérielle sur la criminalité liée aux stupéfiants au Luxembourg

La Chambre des Député-e-s,

- vu la motion du 11 mars 2021, adoptée lors de l'heure d'actualité au sujet de l'organisation de la sécurité publique du 11 mars 2021 ;
- considérant la complexité de la problématique de la criminalité liée aux stupéfiants et la multitude d'acteurs engagés intervenant à différents niveaux et à différents stades ;
- considérant que les solutions à apporter devront englober aussi bien la prévention de la toxicomanie, l'encadrement des personnes vulnérables que la répression des infractions, et qu'il serait réducteur d'attribuer la responsabilité de la recherche de solutions à un seul acteur ;
- soulignant que seule une approche holistique engageant les différents intervenants sur les plans relevant de leur mission permettra d'accompagner ce phénomène et d'en atténuer les retombées néfastes ;
- saluant dans ce contexte toutes les mesures et initiatives déjà entreprises par les différents acteurs sur le terrain ;
- saluant dans ce contexte les travaux du groupe interministériel menés par le Ministère de la Sécurité intérieure et réunissant tous les acteurs, qui ont donné lieu à la note dressant l'état des lieux sur la criminalité liée aux stupéfiants au Luxembourg,

invite le Gouvernement,

- à élaborer des stratégies transversales en matière de prévention et de répression concernant la criminalité liée aux stupéfiants, tout en tenant compte du plan d'action gouvernemental 2020–2024 en matière de drogues d'acquisition illicite et de leurs corollaires ;
- à encourager les différents acteurs gouvernementaux concernés ainsi que les communes à poursuivre les travaux sur la base des constats dressés lors des

commissions parlementaires jointes afin d'aborder la problématique dans sa globalité et en profondeur ;

- à mettre en œuvre d'ores et déjà certaines solutions identifiées et proposées dans la note interministérielle et lors des commissions parlementaires jointes, qui permettent de faciliter le travail des personnes sur le terrain et d'améliorer la sécurité, à savoir :
 - une augmentation de l'offre en matière de traitements thérapeutiques et post-thérapeutiques ;
 - l'augmentation des capacités hospitalières pour des cures de désintoxication pour les personnes toxicodépendantes et le développement de traitements de la toxicomanie par substitution ;
 - la décentralisation des structures et la séparation, le cas échéant, des différentes offres bas-seuil se trouvant dans une même structure en vue d'optimiser la prise en charge directe des bénéficiaires et d'améliorer les conditions de travail des équipes encadrantes ;
 - la mise en place d'un lieu de consommation supervisée mobile ;
 - le développement des offres de prévention existantes, notamment pour les populations jeunes, dans le sens d'une prévention holistique visant le bien-être et le développement des compétences socio-émotionnelles des jeunes ;
 - le développement des programmes de prévention existants qui ciblent la population jeune, d'analyser l'opportunité de rendre obligatoire les concepts d'intervention de détection précoce au sein des lycées et d'adapter les stratégies de communication par le biais des nouvelles technologies de l'information ;
 - étudier la mise en place d'un centre thérapeutique pour mineurs toxicomanes ;
 - l'augmentation du nombre de streetworkers ayant entre autres des compétences interculturelles nécessaires pour intervenir efficacement ;
 - le développement de l'offre pour femmes enceintes présentant des troubles addictifs, les jeunes mères toxicodépendantes et les nouveau-nés de mères toxicodépendantes ;
 - l'augmentation de places disponibles pour femmes en matière d'offres contre l'exclusion sociale, y compris des logements ;
 - le développement des offres « outreach », à l'instar du programme MOPUD/Xchange ;
 - une meilleure prise en charge des « bodypackers » en augmentant les espaces dédiés à cet effet dans les hôpitaux et la mise en service de toilettes mobiles ;

- le renforcement des efforts entrepris en matière d'encadrement de la prostitution ;
 - une analyse permettant à définir des solutions concrètes en matière de réinsertion socio-professionnelle des populations en situation de précarité ;
 - le développement de l'approche housing first ;
 - le développement des capacités spécialisées pour prendre en charge et pour encadrer les usagers de drogues vieillissants ;
- à augmenter les moyens humains et matériels en faveur d'un encadrement et d'une prise en charge adaptée aux profils des délinquants, notamment le développement des structures encadrées pour délinquants en situation irrégulière et le développement des structures encadrées pour les délinquants mineurs ;
 - à poursuivre les efforts envers la mise en oeuvre des actions gouvernementales, formulées dans le cadre de la motion du 11 mars 2021, adoptée lors de l'heure d'actualité au sujet de l'organisation de la sécurité publique du 11 mars 2021
 - à présenter régulièrement à la Chambre des Député-e-s un bilan détaillant le stade de mise en œuvre des différentes solutions identifiées, ainsi que des mesures proposées dans cette motion et celle adoptée le 11 mars 2021.

Signatures :

carole Hartmann



Dan Branculone



Stéphanie Eupais
Eupais